

BRÈVES

► DERNIÈRES PUBLICATIONS

• Ouvrages

Une didactique pour les sciences expérimentales. André Giordan. Paris: Belin, 1999. 95 F.

Vrai? Faux? On en débat! De l'argumentation vers la preuve en mathématiques au cycle 3. ERMEL, Équipe de didactique des mathématiques. Paris: INRP, 1999. 90 F.

Chacun dans leur domaine, l'enseignement des sciences pour l'un, l'enseignement des mathématiques pour l'autre, ces deux ouvrages présentent des dispositifs d'enseignement qui visent à permettre aux élèves, et au plus grand nombre d'entre eux au sein du groupe classe, de s'engager effectivement dans des processus d'élaboration du savoir. Ils ont en particulier en commun de privilégier la construction de situations collectives d'échange, d'explicitation et de débat entre les élèves, et de préciser le rôle essentiel de l'enseignant dans ces situations.

L'ouvrage d'A. Giordan propose des stratégies centrées sur l'appropriation progressive de la démarche expérimentale, utilisables de l'école maternelle au début de l'enseignement secondaire et permettant de rendre l'enseignement des sciences plus efficace.

Dans le cadre de l'utilisation des problèmes ouverts au cycle 3, l'équipe ERMEL propose l'organisation de phases de débat, où les élèves ont à effectuer un travail de preuve nécessitant la production et l'échange d'arguments mathématiques, qui permettent notamment de familiariser les élèves à la nature des savoirs mathématiques et de prévenir les difficultés rencontrées dans l'apprentissage de la démonstration au collège.*

* Voir les travaux cités dans le dossier du numéro 3 de X.Y.ZEP.

L'éducation à la citoyenneté: synthèse et mise en débat. François Audigier. Paris: INRP, 1999. (Coll. Enseignants et chercheurs). 80 F.

L'auteur propose un tour d'horizon de l'éducation à la citoyenneté qui délimite tant les contenus et pratiques les plus répandus que les questionnements théoriques les plus saillants. Selon le principe de la nouvelle collection « Enseignants et chercheurs », des réflexions et questions d'enseignants ayant réagi au texte, et la réponse du chercheur, sont présentées à la suite.

Sur des thèmes voisins les publications suivantes sont également à signaler:

Enseigner le droit à l'école. François Robert. Paris: ESF, 1999. 88 F.

Cadre, règles et rituels dans l'institution: actes de l'Université d'automne « Prévention de l'absentéisme et de la violence », Nancy, 27-30 octobre 1998. Patrick Baranger (dir). Nancy: Presses universitaires de Nancy, 1999. 100 F.

La règle... Il faudrait peut-être qu'on m'explique. Michèle Amiel (coord.). Créteil: CRDP, 1999. 75 F.

Ségrégation urbaine, ségrégation scolaire: actes de la journée d'études du 11 janvier 1999. Paris: Hachette éducation, 1999. 59 F.

L'objet de la journée organisée par l'association « Éducation et Devenir » est d'interroger l'approche territoriale des phénomènes d'exclusion et de ségrégation, la responsabilité des politiques menées et d'apprécier en particulier l'implication de l'école dans les processus en jeu: dans quelle mesure l'école peut-elle remplir un rôle d'intégration et de lutte contre l'exclusion dans des quartiers fortement marqués par ces phénomènes? Les actes comportent: les analyses de F. Asher, urbaniste, et de F. Dubet; le contenu d'une table ronde centrée autour de l'expérience de la ville de Saint-Denis (93); les réponses du Ministre délégué à la ville, C. Bartolone, aux questions des représentants de la PEEP, de la FCPE, du CRAP, de la Ligue de l'enseignement et de Éducation et Devenir.

• Revues

Interactions et apprentissage. Pratiques, n° 103-104, novembre 1999. 130 F.

Le numéro présente un ensemble de travaux menés par le Centre de recherches en didactique du français de l'Université de Metz: diverses analyses ont été conduites sur l'enregistrement d'une leçon de CM2 et permettent ainsi, au travers d'approches complémentaires, de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux des interactions langagières dans le travail de la classe et dans le processus d'apprentissage. Sont également présentées d'autres études en convergence avec ces travaux, notamment un article sur l'évaluation de l'oral.

Pratiques, 8 rue du Palural, 57000 Metz, tél.: 03 87 77 90 32 ou 03 87 62 25 86.

Derniers numéros de la revue **Ville École Intégration**:

- La citoyenneté: héritage ou invention (n° 118, septembre 1999)
- Les nouvelles technologies et l'exclusion (n° 119, décembre 1999),
- La transmission: des pères aux pairs (n° 120, mars 2000).

► COLLOQUES

Rencontres des acteurs de ZEP et de REP: organisées par l'OZP, ces journées nationales ont pour objectif de regrouper les acteurs de ZEP et de REP et de leur offrir des temps d'échanges avec des chercheurs, des responsables du système éducatif et des partenaires. Elles se dérouleront les 6 et 7 mai 2000, à la Salle des Congrès de Gennevilliers (92).

OZP - Association Observatoire des Zones Prioritaires, 20 rue Henri Barbusse, 92230 Gennevilliers, tél.: 01 47 33 17 93, e-mail: ozp.ass@wanadoo.fr.

Donner du sens aux apprentissages. Journées d'études du GRAF de l'UGSEL, les 24 et 25 mai 2000, à Lyon, à l'École normale supérieure. La première journée s'adresse aux enseignants et aux chefs d'établissement, avec des conférences de P. Meirieu, J.-P. Astolfi et J.-L. Derouet notamment; la deuxième journée étant plus particulièrement destinée aux enseignants d'EPS.

Inscriptions auprès de l'UGSEL Lyonnais, 5 impasse des Chartreux, 69001 Lyon, tél.: 04 78 28 99 62. Site Internet: <http://members.aol.com/graflyon>.

► MULTIMÉDIA

Sans avenir... Cent avenir! Montpellier: CRDP, 1998. VHS, 20 minutes. 100 F. *La Mission générale d'insertion propose à chaque jeune en difficulté un parcours individualisé. Le film montre les actions menées dans le cadre de CIPPA, MODAL et de structures similaires selon le principe de l'alternance. Il permet aux enseignants ainsi que, plus largement, aux acteurs du système éducatif d'apprécier les liens entre éducation et monde professionnel. (Présentation du catalogue des outils édités par le réseau CNDP-CRDP-CDDP).*

► FORMATION

L'Institut d'études politiques de Grenoble propose le Certificat d'études supérieures spécialisées « Métiers du développement social territorialisé ». Cette formation supérieure de niveau bac + 5 s'adresse à des personnes qui exercent ou souhaitent exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines de l'intervention sociale, de la politique de la Ville, de l'habitat, des dispositifs à destination des publics en difficulté (santé, éducation, logement...). Contact: IEP, BP 48, 38 040 Grenoble Cedex 9 tél.: 04 76 82 60 09.

Anne SENÉE
CAS-INRP

BOUSSOLE

LA POLITIQUE DE LA VILLE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Le Comité interministériel des villes du 30 juin 1998 a dessiné les grandes orientations de la politique de la Ville en matière d'éducation. Il s'agit de contribuer non seulement à l'accès aux savoirs fondamentaux de l'enfant ou du jeune mais aussi à son apprentissage de la vie sociale et à sa préparation à la vie professionnelle, à sa capacité à se situer et à envisager sa place dans le monde, à se constituer comme sujet. La politique de la Ville doit avoir pour ambition un droit permanent à la réussite pour tous.

Se centrer sur la lutte contre toutes les formes d'exclusion implique, dans le respect des compétences de chacun, de partager collectivement la responsabilité de l'éducation de l'enfant ou du jeune. L'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs locaux cohérents nécessitent la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain, qu'ils appartiennent à l'État, aux collectivités territoriales ou aux mouvements associatifs, ainsi qu'une participation des parents, des habitants et de l'ensemble des adultes de la ville. Les axes fondamentaux de l'action éducative ainsi définie sont les suivants:

le rôle des parents, le soutien à l'action de l'École et des enseignants, la socialisation et la vie associative, la prise en compte de la parole et l'aide à l'élaboration des projets des enfants et des jeunes.

La détermination et l'élaboration des priorités d'intervention du volet « éducation » du contrat de ville* doivent reposer sur un diagnostic partagé permettant d'identifier les difficultés mais aussi les ressources. Le projet éducatif local qui en résulte doit permettre une plus grande cohérence et une meilleure synergie entre les objectifs retenus et les actions mises en œuvre en matière de réussite scolaire (tout particulièrement dans les contrats de réussite des ZEP-REP), les actions et dispositifs d'accompagnement scolaire et ceux qui sont proposés aux jeunes habitants durant les vacances scolaires, grandes ou petites. Le partage du diagnostic et le travail en commun dans l'élaboration des priorités apparaissent comme une condition nécessaire (sinon suffisante) à cette mise en cohérence et en synergie.

* Contrat éducatif local (CEL). Pour tous renseignements ou questionnements: <http://www.education.gouv.fr/cel/forum.htm>

Anne RABANY, CAS-INRP